

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T**du****Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 21 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 15 SEPTEMBRE 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mrs Jean-Pierre LALANNE - Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mmes France POUDENX - Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Anne SERRE (jusqu'à 19h45, présente pour la délibération N°2) - Mmes Marie-Josée HENRARD - Axelle VERDIERE-BARGAOUI - Laure FAUDEMÉR - Valériane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Eric DARRIERE

POUVOIRS :

- Mme Anne SERRE donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE (jusqu'à 19h45 présente pour la délibération N°2)
- Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
- Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI donne pouvoir à Mme le MAIRE
- Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à M. Serge BALAO
- Mme Valériane ALEXANDRE donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR
- M. Eric DARRIERE donne pouvoir à Mme Marie-Constance BERTHELON

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : ADOPTION D'UN REGLEMENT

La Bibliothèque de Dax est un équipement culturel recevant du public tout au long de l'année.

Comme pour chaque Etablissement Recevant du Public, il convient d'en réglementer l'accès, les modalités de fonctionnement ainsi que les usages.

Le règlement soumis à l'approbation du Conseil Municipal présente notamment :

- les accès à la bibliothèque et les règles d'usage
- les inscriptions
- les conditions d'emprunts de documents
- l'utilisation des ressources informatiques mises à disposition du public.

Une fois adopté, il sera consultable à la banque d'accueil de la bibliothèque, par voie d'affichage ainsi que sur son site Internet.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE DR STEPHANE MAUCLAIR, PREMIER MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

ADOPTÉ le nouveau règlement de la Bibliothèque Municipale,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20170921-2-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 22 Septembre 2017

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».